
Norme internationale



1839

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Thé — Échantillonnage

Tea — Sampling

Première édition — 1980-02-15

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

CDU 663.95 : 543.053 : 620.113

Réf. n° : ISO 1839-1980 (F)

Descripteurs : produit agricole, thé, emballage, échantillonnage.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 1839 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 34, *Produits agricoles alimentaires*. Elle résulte de la combinaison en un seul document de la révision des Normes internationales ISO 1839/1-1975 et 1839/2-1976, ainsi que du projet de Norme internationale ISO/DIS 1839/3, qui a été soumis aux comités membres en février 1977, et qui a été approuvé par les comités membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Ghana	Pologne
Autriche	Hongrie	Roumanie
Canada	Inde	Royaume-Uni
Chili	Iran	Thaïlande
Corée, Rép. de	Israël	Turquie
Égypte, Rép. arabe d'	Mexique	USA
France	Nouvelle-Zélande	Yougoslavie

Les comités membres des pays suivants l'ont désapprouvé pour des raisons techniques :

Australie
Irlande

La Norme internationale ISO 1839/1-1975 avait été approuvée par les comités membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Grèce	Pologne
Allemagne, R. F.	Hongrie	Portugal
Australie	Inde	Roumanie
Brésil	Iran	Royaume-Uni
Chili	Israël	Sri Lanka
Corée, Rép. de	Nouvelle-Zélande	Tchécoslovaquie
Égypte, Rép. arabe d'	Pays-Bas	Thaïlande
France	Pérou	Turquie

La Norme internationale ISO 1839/2-1976 avait été approuvée par les comités membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Portugal
Allemagne, R. F.	Hongrie	Roumanie
Autriche	Inde	Royaume-Uni
Belgique	Iran	Tchécoslovaquie
Brésil	Israël	Turquie
Bulgarie	Mexique	USA
Canada	Nouvelle-Zélande	Yougoslavie
Chili	Pays-Bas	
Égypte, Rép. arabe d'	Pologne	

Aucun comité membre n'avait désapprouvé ces Normes internationales.

Cette première édition annule et remplace les Normes internationales ISO 1839/1-1975 et ISO 1839/2-1976.

Thé — Échantillonnage

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie des méthodes pour l'échantillonnage du thé.

Elle s'applique à l'échantillonnage des emballages de toutes tailles.

2 Définitions

Dans le cadre de la présente Norme internationale, les définitions suivantes sont applicables.¹⁾

2.1 livraison : Quantité de marchandise expédiée ou reçue en une seule fois dans le cadre d'un contrat particulier ou d'un document de transport. La livraison peut être composée d'un ou plusieurs lots ou parties de lots.

2.2 lot : Quantité définie de thé, présumée être uniforme.

2.3 prélèvement élémentaire : Petite quantité de thé prélevée en une seule fois d'un point d'un emballage ou, si nécessaire, la totalité du contenu d'un emballage du lot (dans le cas d'emballages contenant moins de 1 kg de thé) (voir 5.3).

NOTE — Une série de ces prélèvements élémentaires est effectuée en différents points du lot.

2.4 échantillon global : Quantité de thé obtenue en réunissant tous les prélèvements élémentaires effectués en différents points du lot et qui est représentative de la qualité du lot (voir 5.4).

2.5 échantillon pour laboratoire : Quantité déterminée de thé prélevée sur l'échantillon global, représentative de la qualité du lot et destinée à l'analyse ou à un autre examen (voir 5.5).

3 Appareillage

3.1 Cuillers, louches, sondes ou autres instruments convenant au prélèvement d'échantillons à l'intérieur des emballages.

3.2 Appareil à diviser, approprié à la réduction de l'échantillon global pour obtenir les échantillons pour laboratoire.

4 Généralités

4.1 L'échantillonnage doit être effectué par des personnes désignées par les acheteurs et les vendeurs et, s'ils le désirent, en présence de l'acheteur (ou de son représentant) et du vendeur (ou de son représentant).

4.2 L'échantillonnage doit être effectué en un lieu protégé, de sorte que les échantillons de thé, les instruments d'échantillonnage et les emballages dans lesquels sont placés les échantillons soient préservés d'une contamination éventuelle ou de tout autre facteur susceptible d'altérer les échantillons, par exemple humidité, poussière, rayonnement.

Il convient de veiller particulièrement à la propreté des instruments d'échantillonnage, qui doivent être secs et ne doivent pas communiquer d'odeurs étrangères à l'échantillon.

4.3 La manipulation de l'échantillon (par exemple le mélange des prélèvements élémentaires en vue d'obtenir l'échantillon global, l'emballage de l'échantillon) doit être effectuée avec précaution afin d'éviter d'altérer les caractéristiques originelles du thé.

4.4 Si l'examen des prélèvements élémentaires montre que le lot n'est pas uniforme dans les limites de la définition du «lot» (2.2), l'échantillonnage doit être interrompu et le fait signalé à la personne qui a ordonné l'échantillonnage.

¹⁾ Les termes et définitions de ce chapitre tiennent compte, mais ne sont pas identiques à ceux de l'ISO 3534, *Statistique — Vocabulaire et symboles*.